

accès gratuit au jurisclasseur?

Par **Aydin**, le **28/09/2009** à **13:18**

Salut

D'après une chargée de TD, nous (étudiants) n'avons pas accès gratuitement au jurisclasseur (informatisé) hors de l'enceinte de la faculté, ie de la bibiothèque.

J'ai voulu tester lexis nexis en accès distant c'est à dire chez moi. Et au lieu de remplir les champ de code d'accès et mot de passe au moment de la connexion, j'ai cliqué sur accès universités grandes écoles, j'ai selectionné ma fac et j'ai cliqué sur "j'accepte les conditions générales de ventes" et hop, j'étais sur la plate forme.

C'est normal? J'y ai un accès libre ou alors je me suis engagé à quelque chose (abonnement, paiement) en acceptant les conditions?

Par **mathou**, le **28/09/2009** à **18:16**

Salut,

En principe la BU achète une ou plusieurs licences concernant l'accès à ces sites.

Déjà, regarde sur ton espace numérique de travail les conditions d'accès. Il se peut que ta chargée de TD se trompe ou qu'une licence avec accès à distance ait été achetée.

Sinon, il y a peut-être une c***** te permettant d'y accéder de l'extérieur. En principe tu ne paies rien (regarde sur la page d'accueil, normalement il y a marqué " bienvenue Mr... " (le nom de celui qui est abonné). Si ce n'est pas le tien, normalement tu ne paies rien). Mais dans le doute n'hésite pas à demander à la BU.

Par **Olivier**, le **30/09/2009** à **15:38**

et pis tant que tu donnes pas ton numéro de carte bleue...